



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE DE DANSE SUR GLACE

Conformément à la Règle 4.7 du Règlement Intérieur de Danse sur Glace et considérant que :

Victoria BAUSBACK, née le 26/03/1993, licence compétition Danse n°254831 est détentrice de la médaille argent de libre suisse de patinage artistique depuis le 28/04/2007, la CNSDG décide de lui attribuer par équivalence le Test national de Danse sur Glace de grade:

BRONZE SOLO

A Paris, le 25 octobre 2012

Président CSNDG
Serge PETETIN



ATTESTATION D'EQUIVALENCE DE TEST N°2012-007

Lors de la première présentation de cette attestation en session de Test ou Compétition, il est demandé au Président du Jury, respectivement au Juge Arbitre d'indiquer sur le carnet de Test dans la case correspondante le niveau obtenu par équivalence accompagné du numéro de l'équivalence (date et signature).